

## Je suis né en Belgique et je suis majeur. A quelles conditions puis-je devenir belge?

Mise à jour : Lundi 22 mai 2023

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

---

Vous pouvez demander la nationalité belge si :

- vous êtes **né en Belgique** ;
- vous avez **plus de 18 ans** ;
- vous avez **résidé légalement en Belgique de manière ininterrompue** depuis votre naissance.

Vous devez faire une **déclaration devant l'officier de l'état civil** (OEC) de la commune de votre lieu de résidence principale.

### Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

#### Les références légales

[Articles 12bis,1° et 15 du Code de la nationalité belge](#)

[Articles 2 à 4 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 portant exécution de la loi du 4 décembre 2012 modifiant le Code de la nationalité belge neutre du point de vue de l'immigration afin de rendre l'acquisition de la nationalité](#)

[Circulaire du 8 mars 2013 relative à certains aspects de la loi du 4 décembre 2012 modifiant le Code de la nationalité belge afin de rendre l'acquisition de la nationalité belge neutre du point de vue de l'immigration](#)

#### Les documents types

[Schéma explicatif: La nationalité belge. Procédure d'acquisition par déclaration à partir de 18 ans, édité par Cultures et Santé et Objectif, sans date](#)

